



Bruissement 87

BON DE COMMANDE - NOUVEAUX PRODUITS

Le nouveau Bon de commande 2023 est à votre disposition sur notre site, à la rubrique Documents et formulaires. Nous vous en joignons copie.

Vous remarquerez l'introduction du VARROMED, nouveau produit pharmaceutique pour le traitement anti varroa dont nous avons obtenu la validation par la DDPP, ainsi que la vente du piège sélectif BEEVITAL anti Frelons.

Des tarifs préférentiels ont été étudiés par le GDSA33 et ces produits sont en stock dans nos locaux.

Réservez rapidement, avant le 1^{er} JUIN pour les remises de commandes chez API DISTRIBUTION et NATURAPI qui sont prévues le 24 JUIN.

Les commandes non retirées à la date indiquée ne seront pas laissées en dépôt dans les magasins, les produits pharmaceutiques ne pouvant plus être entreposés ailleurs que dans le local phytosanitaire du GDSA33 au BARP.

Seules les commandes réglées seront distribuées. En cas d'indisponibilité, une connaissance pourra les retirer pour vous (contre signature).

De nouvelles commandes avec leur règlement peuvent nous parvenir jusqu'à la date limite du 1^{er} JUIN. Elles doivent être envoyées (avec votre bulletin d'adhésion si nouvel adhérent) à

Christophe CHAMBON - 19, rue Guy Pellerin LE BARP

Nous vous informons que l'encaissement des chèques de règlement de vos commandes ne sera effectué qu'après le 24 Juin, date de retrait des commandes.

Actuellement, nous sommes encore en possession d'une quarantaine de commandes passées par certains adhérents fin 2022 qu'ils auraient dû retirer lors de l'Assemblée Générale du 28 Janvier cette année. Ces adhérents ne se sont pas présentés. Si c'est votre cas, nous vous remercions de nous contacter (mail à : contact.gdsa33@gmail.com) pour nous indiquer sur quel magasin vous souhaitez les récupérer le 24 JUIN.

Nous insistons sur le fait qu'il est indispensable de venir récupérer vos commandes passées car cela nous pose problème de stockage et surtout de validité des produits qui ont des dates de péremption. Nous comptons sur vous et vous en remercions !

RAISON SOCIALE :

NOM : Prénom : N° API. (DGAL)

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Profession (si retraité merci de préciser dans quel domaine) :

Nombre de ruches : Dadant* Langstroth * Warré* Autres*
 (*Cocher les cases correspondantes)

Indiquer les communes où sont installées les ruches :

J'accepte que mes données soient intégrées à la plate-forme d'émailing SENDINBLUE® pour l'acheminement de nos courriels et des communications (Bruissements) oui non
 NB : Dans la négative, vous ne recevrez plus les Bruissements

J'accepte de recevoir la convocation pour l'Assemblée Générale par mail oui non

J'adhère au Plan Sanitaire d'Élevage (PSE-loi sur la Pharmacie consultable sur www.gdsa33.com) pour tout achat dans le courant de l'année de médicaments agréés (Apitraz®-Apistan®-Thymovar®...) oui non
 (NB : Dans la négative, nous ne pourrions pas vous délivrer de médicaments)

J'adhère au GDSA de la Gironde -cotisation 12,00€ (dont 3€ reversés à la FEDERATION NATIONALE DES ORGANISATIONS SANITAIRES APICOLES DEPARTEMENTALES)

| | | | |
|--|--------|-------|---|
| Cotisation annuelle 2023 au GDSA | 12€ : | _____ | € |
| Magazine Santé de l'Abeille (facultatif) | 19 € : | _____ | € |
| Don à votre GDSA (facultatif) : | | _____ | € |
| Commande (report du montant du bon de commande le cas échéant) : | | _____ | € |

TOTAL TTC : _____ €

Chèque à l'ordre du GDSA33 Fait à : _____ le : _____
 Signature (obligatoire)

Bulletin d'adhésion à envoyer à :
 Chrystophe Chambon 19 rue Guy Pellerin 33114 le Barp

RAISON SOCIALE :

NOM : Prénom : VILLE :

N° API. (DGAL) : Téléphone :

E-mail :

| Désignation | Qté | P U TTC | TOTAL TTC |
|---|-----|---------|-----------|
| Apivar®/Apitraz® (Etui de 10 lanières - traitement de 5 ruches) | | 11,00 € | € |
| Apistan® (Etui de 10 lanières - traitement de 5 ruches) | | 11,00 € | € |
| Thymovar® (Pour 5 Langstroth ou 3 Dadant) | | 11,00 € | € |
| API BIOXAL 35® (Traitement pour 10 ruches) | | 22,00 € | € |
| Varromed® (Traitement pour 10 ruches) | | 22,00 € | € |
| Produits non pharmaceutiques | | | |
| Kit 10 pièges japonais | | 30,00 € | € |
| Appât(Flacon 1 litre) | | 26,00 € | € |
| Bombe anti frelons | | 10,00 € | |
| Piège anti frelons Beevital  | | 30,00€ | € |
| Pièges JABEPRODE (LA PAIRE) | | 10,00 € | € |
| Semences Mellifères (1 Kg) | | 10,00 € | |
| TOTAL | | | € |

(Le total est à reporter sur le Bulletin d'Adhésion le cas échéant)

Cochez si vous souhaitez recevoir une facture

Prochaine livraison des commandes le Samedi 24 juin 2023

Merci de sélectionner un lieu pour venir récupérer les commandes.

Les commandes non réceptionnées ne seront pas laissées en dépôt dans les magasins

| | |
|--|--|
| Commande à retirer à Api Distribution Bordeaux <input type="checkbox"/> | Commande à retirer à Naturapi Libourne <input type="checkbox"/> |
|--|--|

Les commandes doivent nous parvenir avec le règlement avant le 1er juin 2023

Afin de préparer vos commandes avant les distributions, merci de nous envoyer votre commande, le bulletin d'adhésion (le cas échéant) et joindre votre règlement à l'ordre du **GDSA33** à :

Christophe Chambon 19 rue Guy Pellerin 33114 le Barp

Important: Comme stipulé dans l'article L.5422-1 du Code de la Santé Publique, nous vous rappelons qu'il vous est strictement interdit de revendre ou de céder à titre gratuit des médicaments vétérinaires.

Le GDSA décline toute responsabilité en cas de contrôle par les autorités compétentes.

Rappel du règlement intérieur article 1 : « Afin d'aider au mieux les adhérents et permettre la mise en place d'un budget d'achat de médicaments et matériels, objet social défini à l'article IV des statuts, tout Adhérent qui, après une interruption, réadhèrera au GDSA33, devra acquitter un droit d'entrée en sus de sa cotisation égal au montant de la cotisation annuelle ».